



Remboursement indu association danse

Par **jBlack**, le **27/01/2011** à **09:59**

Bonjour,

Je me suis inscrit à des cours de danse en début d'année. Pour des raisons professionnelles et aussi à cause de la gestion de l'association, je décide de me retirer et demande à ce propos le remboursement de ma cotisation au prorata. Je n'ai pas été informé de l'existence d'un règlement intérieur et du non remboursement en cas de départ, d'autant plus qu'aucune clause explicite ne mentionne ce propos. Or l'association se refuse catégoriquement de me rembourser et émet par ailleurs des propos virulentes qui me touchent profondément.

Ma question est de savoir comment faut-il procéder et par quel moyen pour avoir gain de cause et surtout pour rétablir ce que de droit.

Je vous remercie par avance pour vos éléments de réponse.